

Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 28 septembre 2022

Président : M. Didier BARDET

Participants : MM. Frédéric DARRAS, Jean Christophe FAVEREAUX, Lionel HERBET

Excusés : Mme Clothilde BRASSART, MM. Romaric CORDONNIER, Said DACHOURI

1 – CORRECTION AU PV DU 15 JUIN 2022

Une erreur s'est glissée dans la liste des clubs en infraction concernant le club de l'AMIENS FC, qui était en 1^{ère} année d'infraction et non en 2^{ème} année.

2 - ETUDE DU RENOUELEMENT DES LICENCES ARBITRES

Article 33 : arbitres licenciés (clubs de district) lors de la saison 2021-2022 n'ayant pas enregistré de demande de licence arbitre via Footclub au 31 août 2022.

AGBAGLA Jean-Baptiste (Amiens Ol.)
BARRE Nicolas (Abbeville Menchecourt)
BOUZRARA Faustin (Cagny ES)
COUNE Fabien (Sains Saint Fuscien ES)
CROISET Thomas (Nouvion Av.)
DA COSTA Fabien (Albert USOAAS)
DAMET Christophe (Neuilly L'hopital US)
DEGREDEL Enzo (Amiens ES Pigeonnier)
DELLIAUX Jérémy (Namps Maisnil AS)
DUFRENOY Christophe (Rue US)
DUVETTE David (Harondel ES)
ESSOUSSI Youness (Amiens ES Pigeonnier)
FLANDRE Maxime (La Montoye FC)
MALOIGNE Jonathan (Hombieux ASF)
MERLIER Cléo (Indépendant)
MICHALAKIS Jordan (L'Auxiloise)
MOUILLARD Francis (Mareuil Caubert FC)*
NASSUR Paul (Amiens AF)
SENECHAL Kevin (Pont de Metz FC)
SINOQUET Willy (Hallencourt AC)
THERY Steven (Rosieres US)
VILAIN Johnny (Quend US)

Ces arbitres ne couvriront pas leur club cette saison, même si leur licence est finalement renouvelée. Les arbitres notés d'un * ont renouvelé postérieurement au 31 août.

Les arbitres dont la licence ne sera pas renouvelée au 28 février 2023 seront radiés des effectifs.

3 – MOUVEMENTS ARBITRES

Démissions

DE OLIVEIRA Sebastien (AS Querrieu)

DELEPINE Simon (FR Ailly sur Noye)

FERTEL Geoffrey (SC Conty Loeuilly)
GRZES Augustin (Albert USOAAS)
GUILLOT Christophe (US Bethencourt)
KHENISSI Sabri (AS2A)
LASKAWIEC David (US Ham)
LEGRAND Maïa (Roisel US)
LEVEL Nicolas (Av Nouvion)
MILLE Jean-René (Albert USOAAS)
RICBOURG Hugo (AS Cerisy)
ROBILLIARD Alexandre (Voyennes US)

4 - ETUDE DES DEMANDES DE MUTATIONS ARBITRES

La commission précise que pour l'étude de ces dossiers, il a été tenu compte de l'évolution récente du Statut de l'arbitrage et notamment :

- la nécessité d'avoir été licencié dans un club pendant 4 saisons avant de pouvoir le couvrir (article 33)
- la couverture maintenue pendant une saison pour le club quitté si l'arbitre qui le quitte y a été licencié pendant 5 saisons consécutives (cumulable avec les 2 ans de couverture liés au statut de club formateur).

Dossier Benjamin BERLE

Club d'appartenance : Longpré A2LC

Mutation demandée pour : JS Cambron

Licence accordée pour la JS Cambron, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Benjamin BERLE ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Abdelhalim BOULKADDID

Club d'appartenance : RC Salouel

Mutation demandée pour : Ol Amiens

Licence accordée pour l'Ol Amiens, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Abdelhalim BOULKADDID ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Cédric BOUYENVAL

Club d'appartenance : AS Glisy

Mutation demandée pour : US Corbie

Licence accordée pour l'US Corbie, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Cédric BOUYENVAL ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Stéphane DE ZORZI

Club d'appartenance : AS Glisy (club formateur)

Mutation demandée pour : AS Namps Maisnil

Licence accordée pour l'AS Namps Maisnil, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Stéphane DE ZORZI couvrira l'AS Glisy en 2022/2023 et 2023/2024 (club formateur), ainsi qu'en 2024/2025 (licencié au club plus de 5 ans consécutifs), et ne couvrira aucun club en 2025/2026.

Dossier Sebastien DETURCK

Club d'appartenance : FC Ailly/Vauchelles

Mutation demandée pour : CS Crécy en Ponthieu

Sebastien DETURCK couvrira FC Ailly/Vauchelles en 2022/2023 et 2023/2024 (club formateur), ainsi qu'en 2024/2025 (licencié au club plus de 5 ans consécutifs), et ne couvrira aucun club en 2025/2026.

Dossier Florian DINE

Club d'appartenance : US Cartigny Buire

Mutation demandée pour : US Roisel

Licence accordée pour l'US Roisel, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Florian DINE ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Corentin HEURTEL

Club d'appartenance : ES Pigeonnier Amiens (club formateur)

Mutation demandée pour : AS Glisy

Licence accordée pour l'AS Glisy, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Corentin HEURTEL couvrira l'ES Pigeonnier Amiens en 2022/2023 et 2023/2024 (club formateur), et ne couvrira aucun club en 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Valery HIRONDAR

Club d'appartenance : AS Villers Bretonneux

Mutation demandée pour : AS Heudicourt

Licence accordée pour l'AS Heudicourt, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Valery HIRONDAR ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Freddy JULES

Club d'appartenance : AS Hautvillers-Ouville

Mutation demandée pour : Av Nouvion

Licence accordée pour l'Av Nouvion, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Freddy JULES ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Pierre LANGLACE

Club d'appartenance : SC Flixecourt

Mutation demandée pour : Ol Belloy/Somme

Licence accordée pour l'Ol Belloy/Somme, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Pierre LANGLACE ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Jérémy LE GOFF

Club d'appartenance : US Bethencourt

Mutation demandée pour : AS Maisnieres

Licence accordée pour l'AS Maisnieres, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Jérémy LE GOFF couvrira l'US Béthencourt en 2022/2023 (licencié au club plus de 5 ans consécutifs) et ne couvrira aucun club en 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Frédéric LEFEBVRE

Club d'appartenance : RC Doullens

Mutation demandée pour : SC Fouilloy

Licence accordée pour le SC Fouilloy, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Frédéric LEFEBVRE couvrira le RC Doullens en 2022/2023 (licencié au club plus de 5 ans consécutifs) et ne couvrira aucun club en 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Jonathan TARDIEU

Club d'appartenance : USC Moislains

Mutation demandée pour : US Ham

Licence accordée pour l'US Ham, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Jonathan TARDIEU ne couvrira aucun club en 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Dossier Geoffrey TRANCART

Club d'appartenance : AS Valines

Mutation demandée pour : AS Quesnoy le Montant

Licence accordée pour l'AS Quesnoy le Montant, le club sera couvert dès la saison 2022/2023.

Dossier Ludovic VELA

Club d'appartenance : USC Portugais St Ouen (club formateur)

Mutation demandée pour : ES Harondel

Licence accordée pour l'ES Harondel, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Ludovic VELA couvrira l'USC Portugais St Ouen en 2022/2023 et 2023/2024 (club formateur), ainsi qu'en 2024/2025 (licencié au club plus de 5 ans consécutifs), et ne couvrira aucun club en 2025/2026.

5 – DOSSIERS TRANSMIS POUR RATTACHEMENT PAR LA COMMISSION REGIONALE

Dossier Pascal MASSALON

Club d'appartenance : US Abbeville

Mutation demandée pour : US Vron

La commission valide le rattachement à l'US Vron, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

Dossier Aldric SAC EPEE

Club d'appartenance : ESC Longueau

Mutation demandée pour : USC Moislains

La commission valide le rattachement à l'USC Moislains, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2026/2027.

6 - CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

Article 41 : clubs n'ayant pas le nombre d'arbitres suffisant au 31 août 2022 en fonction de leur niveau de compétition pour la saison 2022-2023. Clubs dont l'équipe première évolue en championnat de District.

US ALLONVILLE
AS2A
OI. BELLOY SUR SOMME
FC BLANGY TRONVILLE
US BOUILLANCOURT
SC BOVES
ES CAGNY
AF CARDONNETTE
US CLERY SUR SOMME
CS CRECY EN PONTHEIU
AS DAVENESCOURT
ES DES DEUX VALLEES
FC DREUIL FOOTBALL
SC FLIXECOURT
FC FRIREULLES
AC HALLENCOURT
US HAM
ES HARONDEL
ASF HOMBLEUX
AS HUPPY
US LE BOISLE
AS LONG
AS MAISNIERES
OI MONCHY
AS NAMPS MAISNIL
Av. NOUVION
AS PROUZEL
JS QUEVAUVILLERS
US ROISEL
FC RUE/LE CROTOY
FC RUMIGNY
ES SAINS/ST FUSCIEN
ES SAINT EMILIE/EPEHY
ASL SAVEUSE
AS VALINES
FC VIGNACOURT
AS VISMES
US VOYENNES
US VRON

Les clubs qui n'ont pas, à la date du 31 août 2022, le nombre d'arbitres nécessaire sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 28 février 2023, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage, et seraient dans ce cas pénalisés sportivement et financièrement pour la saison 2023/2024.

Ils peuvent se mettre en conformité avec leurs obligations en présentant un nombre suffisant de candidats au prochain examen d'arbitre stagiaire, à condition que ces candidats soient reçus.

La liste officielle des clubs en infraction à prendre en compte au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2023 est celle parue en juin 2022.

Les décisions de la commission peuvent être frappées d'appel auprès de la commission d'appel affaires générales dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du district.

Le Président : Didier Bardet

Le secrétaire : Jean-Christophe Favereaux